



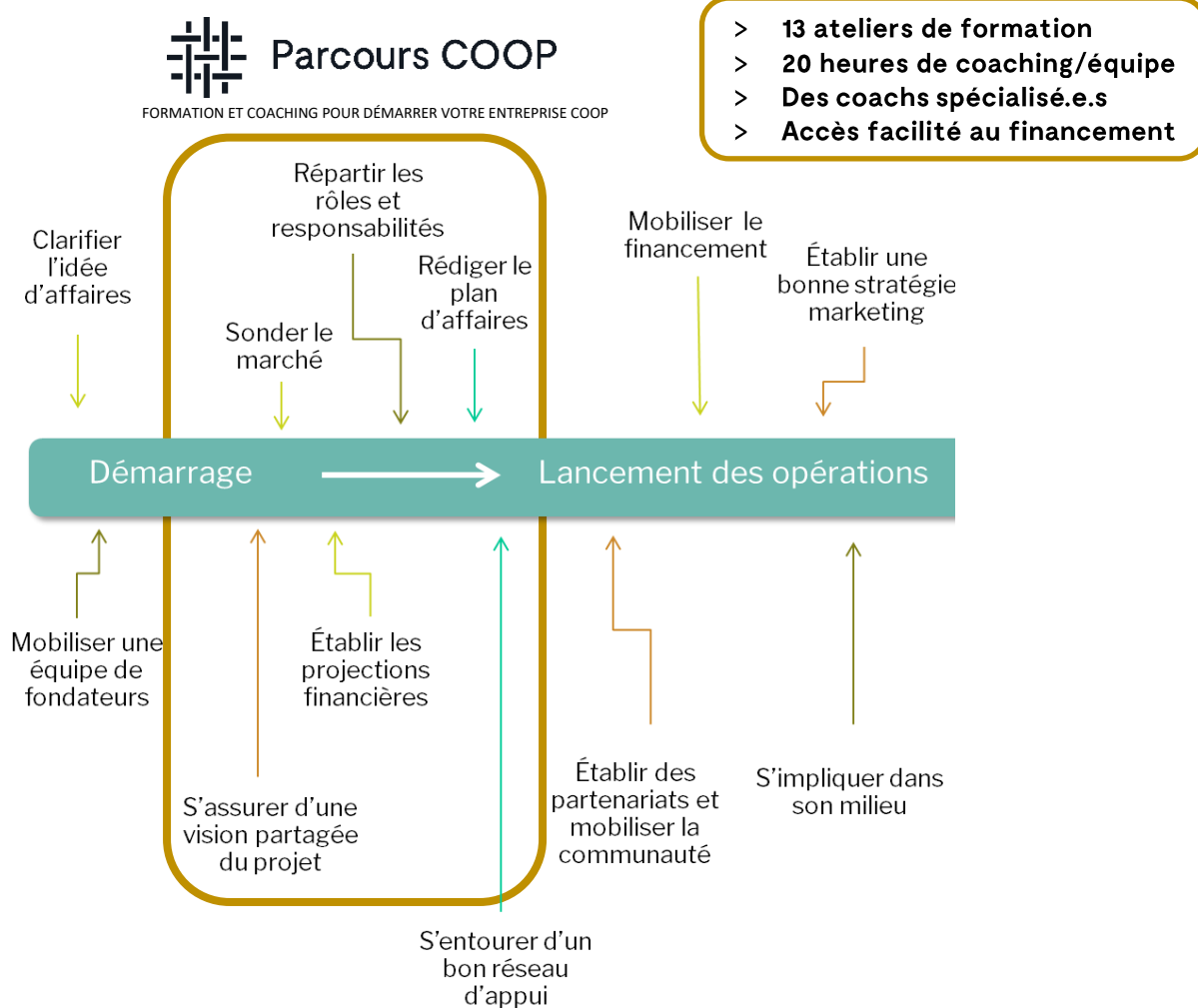
Processus d'inscription au Parcours COOP

Qu'est-ce que le Parcours COOP et quand le suivre?

Le Parcours COOP est conçu pour amener les groupes à faire une réflexion stratégique sur leur projet et réaliser la rédaction d'un plan d'affaires. Le programme permet aussi de former les individus à la gestion collective de leur projet.

Le Parcours COOP s'adresse principalement à des groupes en phase de démarrage (c'est-à-dire, avant le lancement des opérations). Toutefois, des coopératives ayant déjà lancé leurs activités économiques mais désirant prendre un pas de recul et mieux planifier leur développement peuvent aussi y trouver leur compte. Le plan stratégique n'en sera que plus précis et réaliste.

Le Parcours COOP permet également à des travailleurs désirant acquérir l'entreprise qui les emploie de faire un plan stratégique de relance visant le transfert de propriété et le développement de l'entreprise sous forme coop.





Combien d'heures faut-il investir

Outre la participation aux ateliers de formation, l'implication des groupes est estimée entre 3 et 7 heures par semaine. Ainsi chaque semaine, le groupe pourra rédiger une portion du plan d'affaires pour disposer au terme du Parcours COOP d'un plan d'affaires complet prêt à présenter aux financiers.

Pour arriver à une rédaction de plan d'affaires complète en 5 mois seulement, il faut pouvoir respecter ce rythme soutenu tout au long du Parcours.

Le coût

Bien que le programme ait une valeur d'environ 5 000\$, le frais chargé aux équipes est de **700\$+tx**. Le coût chargé à l'équipe de promoteur est possible grâce à une entente avec la Ville de Montréal, Desjardins, Emploi-Québec et le MEI/CQCM.

Le paiement

Au moment de l'inscription, 25% du coût devra être payé, soit 175\$+tx.

La balance devra être payée avant la 5^e séance, soit 525\$+tx.

Veuillez communiquer avec Lise Beaulieu, info@reseau.coop, pour tout ce qui concerne la facturation et les paiements.

Processus d'inscription

1 – Suivre la [formation d'introduction gratuite C'est quoi une COOP?](#) et compléter la Boussole entrepreneuriale

2– [Prendre rendez-vous pour une rencontre de prédémarrage](#) pour vérifier l'admissibilité du projet, de l'équipe et valider la forme juridique

Admissibilité

- > Projet de coopérative gérée significativement par les travailleurs (coop de travail, de solidarité ou producteurs-artisans)
- > Minimum 3 membres
- > Projet d'affaires clair
- > Avoir la disponibilité de s'engager dans ce processus

3– Compléter le(s) test(s) vous fera parvenir ou les devoirs qu'on vous assignera, s'il y lieu

4– Au besoin, deuxième rencontre pour revenir sur vos résultats ou répondre aux questions du groupe et confirmer votre participation

5– Signer le contrat d'accompagnement, remplir les formulaires et effectuer le premier paiement



Parcours COOP

Dates importantes :

1ere séance du Parcours : Cohorte d'automne – 1ere semaine de novembre
Cohorte du printemps – 1ere semaine de mai

Date limite d'entrevue : 2 semaines avant la 1ere séance

Date limite d'inscription : 2 semaines avant la 1ere séance

Accueil technique : une semaine avant la 1ere séance

Date limite pour le 1^{er} versement de 25% (non-remboursable) : une semaine avant la 1ere séance

Date limite d'abandon sans charge supplémentaire: avant la 5^e séance

Date limite pour le paiement final (75 %) : avant la 5^e séance

* Si le groupe abandonne le Parcours COOP après la 5^e séance, aucun remboursement possible. La totalité du forfait (700 \$+tx) sera chargé au groupe. Toutefois, il pourra utiliser la banque d'heures de coaching personnalisé au courant de l'année.

Pour plus d'informations, communiquez avec Erika Gaudreault :

erika.gaudreault@reseau.coop

514.526.6267 #30